



À gagner 3 séjours artistiques

Stages + hébergement

3 chances de gagner...
alors à vos pinceaux !

En association
avec

Biennale
Aquarelle
Brioude

Pratique
des
Arts
peinture/sculpture/gravure/dessin

Grand concours : candidatez jusqu'au 14 juin 2015.

RÈGLEMENT DU CONCOURS « 3 SÉJOURS ARTISTIQUES À GAGNER à la Biennale de Brioude 2015 »

Article 1

La société DIVERTI Editions dont le siège se situe 17 Avenue du Cerisier Noir - 86530 Naintré - France, editrice du magazine PRATIQUE DES ARTS a souhaité organiser un concours dans ledit magazine à paraître en mars et mai 2015 visant à désigner 3 lauréats parmi les lecteurs participants.

Ce concours comporte 2 étapes :

Etape 1 : publication d'un appel à candidature dans les numéros de mars et mai 2015 du magazine PRATIQUE DES ARTS et sur les sites internet www.pratiquedesarts.com, www.plaisirsdepeindre.com, www.boutiquedesartistes.fr, les pages Facebook des magazines, et une newsletter diffusée aux abonnés à la newsletter. La première étape de ce concours débute à compter du 23 mars 2015 à 8 heures et s'achève le 14 juin 2015 à 24 heures, heure de Paris. Toute tentative d'inscription à partir de 00h01 ne sera pas validée (le système informatique de la société Diverti éditions faisant foi).

Etape 2 : remise des prix aux lauréats par voie électronique et promulgation des résultats.

Article 2

Ce concours est ouvert à tout artiste amateur ou professionnel âgé de 18 ans et plus résidant dans n'importe quel pays du monde et notamment en France métropolitaine, Belgique, Suisse, Italie, Espagne, Portugal, Luxembourg, Canada, Etats-Unis, Australie, Chine, à l'exception des dirigeants, salariés, et leurs familles de la société DIVERTI Editions et de nos partenaires ou de l'une de leurs filiales, et des membres de leur famille.

Ce concours est limité à une seule participation par personne pendant toute sa durée.

Article 3

La participation à la sélection du concours fait l'objet de la perception pour traitement de dossier d'un montant forfaitaire de 7 euros TTC par participant. Tout participant s'engage à candidater à partir des informations mentionnées sur le site www.pratiquedesarts.com/concours, les magazines PRATIQUE DES ARTS n°121 et 122 paraissant en mars et mai 2015 ou figurant sur les sites www.pratiquedesarts.com, www.plaisirsdepeindre.com, www.boutiquedesartistes.fr et pages Facebook des magazines.

La société DIVERTI Editions se réserve le droit de contrôler le déroulement du concours et de disqualifier tout participant qui ne respecte pas les règles fixées au présent règlement. La société DIVERTI Editions se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura tenté de frauder.

Article 4

L'inscription au concours se fait exclusivement en ligne, sur notre site internet :

Adresse du formulaire d'inscription en ligne : http://boutiquedesartistes.fr/concours_brioude2015

Pour candidater à la sélection, chaque candidat doit renseigner le formulaire et joindre les documents listés ci-dessous :

- Une photo en format numérique de bonne qualité présentant l'œuvre choisie pour participer au concours (format 10 x 15 cm en 300 DPI minimum sous le format JPEG exclusivement). Le poids de chacune des images ne doit pas dépasser 15 mégaoctets.
- La photo de l'œuvre doit être accompagnée du nom de son auteur, son adresse e-mail, le titre de l'œuvre, le format, l'année de réalisation, et la technique utilisée.